



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17

Présents : Mme Marie-Christine DEWAST, M. Éric BOCQUET, Mme Louissette MAILLY, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Viviane DELVALLÉE, M. Michel PALADE, M. Jacques RIBAILLE, M. Bernard BAILLEUL, Mme Sylvie POUCHAIN, Mme Séverine GILOTEAUX, M. Yves LEFRANCO, M. Thierry BRECHON-CORNERY, M. Jean-Pierre DELEVALLÉE

Ont donné Pouvoir : Mme Céline LEJOSNE à M. Yves LEFRANCO, Mme Anne WULLENS à M. Jacques RIBAILLE

Absents : Mme Micheline ZANCHI, M. Jocelyn GHÉSELLE

Délibération n°6/26

Objet : Acceptation de dons au Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, Article L.123-8,
Considérant les dons qui ont été faits à l'intention du CCAS de Marquillies,

Monsieur le Président expose que le CCAS à reçu les dons suivants :

IDENTITÉ DU DONNATEUR	SOMME DU DON	MOIS D'ENREGISTREMENT DON
Demain	14.00 €	Mars 2026
Coupet	14.00 €	Mars 2026
Bouquet	14.00 €	Mars 2026
Bonvin	14.00 €	Mars 2026
Dhennin	40.00 €	Mars 2026
Brechon	40.00 €	Mars 2026
Buisine	40.00 €	Mars 2026
Ghéselle	40.00 €	Mars 2026
Dewast	40.00 €	Mars 2026

Delevallée	40.00 €	Mars 2026
Association Sainte Geneviève	300.00 €	Mars 2026
Walle	50.00 €	Mars 2026
Dubois	100.00 €	Mars 2026
Henon	100.00 €	Mars 2026
Gruson	44.00 €	Mars 2026
Coupet	14.00 €	Mars 2026
Destuynder	35.00 €	Mars 2026

Monsieur le Président précise que ces dons ont été fait à titre gratuit et ne sont grevé d'aucune condition, ni charge. Il n'est donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS.

Après débat et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

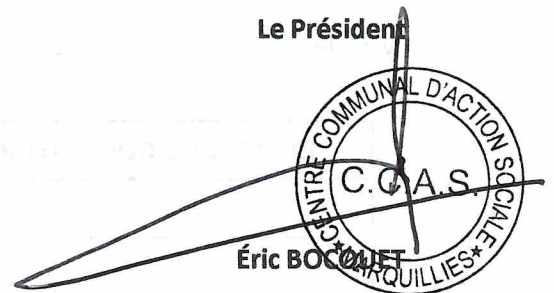
- d'accepter les dons ci-dessus présentés
- d'imputer ces sommes à l'article prévue dans le cadre du vote (756) du Budget du CCAS
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente Délibération

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 30 avril 2026

Le Président



Éric BOCCOIFFET

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.